



CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

VŒU

relatif à l'engagement d'une étude indépendante de faisabilité et à l'installation d'un comité de préfiguration pour la couverture végétalisée des voies ferrées de la gare Saint-Lazare

présenté par Catherine LÉCUYER, Éric SCHAHN, Stéphanie MAMAN, Erwan LECLERC, Sylvie DAO-BERNA, Laurence RIOT LAMOTTE et Ronan GUÉVEL

CONSIDÉRANT que la tranchée ferroviaire Saint-Lazare est une coupure urbaine centenaire, héritée de la démolition des tunnels des Batignolles après la catastrophe du 5 octobre 1921, et qu'il appartient à l'Exécutif municipal de transformer cette cicatrice historique en l'un des plus grands projets de reconquête végétale et paysagère de la capitale au XXI^e siècle ;

CONSIDÉRANT que près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis les premières réflexions de 1981, créant une attente légitime chez les riverains comme chez tous les usagers de cet axe stratégique traversant le Nord-Ouest de Paris ;

CONSIDÉRANT la mobilisation citoyenne exceptionnelle de plus de 19 000 signataires réunis par l'association *Les Jardins Suspendus des Batignolles*, désireux de métamorphoser cette faille minérale entre la place de l'Europe - Simone Veil et la rue Cardinet en un nouveau parc urbain emblématique, véritable poumon de nature, de loisirs et de liaisons piétonnes apaisées ouvert à l'ensemble des Parisiens entre les 8e et 17e arrondissements ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil de Paris, en octobre 2025, d'un vœu déposé par le groupe Les Écologistes reconnaissant la pertinence de ce projet de couverture végétalisée,

confirmant ainsi l'existence d'un large consensus transpartisan au sein de l'assemblée parisienne pour faire aboutir cette transformation urbaine majeure ;

CONSIDÉRANT l'inscription de cette emprise au PLU bioclimatique (P8-14, P17-41) et au SDRIF-E, offrant à la Ville de Paris l'opportunité historique d'incarner concrètement ses propres ambitions de planification écologique en créant un corridor écologique - vert (végétal), bleu (eaux pluviales) et noir (biodiversité nocturne) - d'intérêt métropolitain ;

CONSIDÉRANT le déficit critique d'espaces de respiration non bâtis dans ce secteur dense, faisant de ces 4,5 hectares de coulée verte une avancée majeure pour atteindre l'engagement municipal du plan "300 hectares" et créer un refuge bioclimatique capable d'abaisser les températures locales et de protéger les populations vulnérables lors des canicules estivales ;

CONSIDÉRANT l'urgence sanitaire pour les riverains des rues de Rome et Boursault, soumis à des niveaux sonores excédant de 15 à 21 dB les seuils de l'OMS, faisant de cette couverture la seule réponse pérenne pour garantir le droit fondamental au calme en milieu urbain dense, là où la protection du bâti ancien interdit l'isolation par l'extérieur ;

CONSIDÉRANT la vétusté d'ouvrages centenaires et la vulnérabilité des caténaires face aux chocs thermiques, permettant à la Ville de moderniser et pérenniser un nœud d'infrastructure vital pour des centaines de milliers d'usagers quotidiens des transports franciliens ;

CONSIDÉRANT que l'étude Icade / Marc MIMRAN de 2022 démontre la faisabilité d'un modèle économique innovant où la mixité programmatique (équipements publics, services, activités) permet de financer ces aménagements d'intérêt général sans peser sur les finances municipales, offrant ainsi à l'Exécutif une vitrine d'aménagement responsable et équilibré ;

CONSIDÉRANT que l'horizon des travaux prioritaires de SNCF Réseau d'ici 2033 offre précisément à la Ville le calendrier idéal pour mener les études préalables, structurer le tour de table partenarial et affirmer son leadership dans la fabrique de la ville résiliente ;

SUR PROPOSITION de Catherine LÉCUYER, Maire du 8e arrondissement et Conseillère de Paris, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

1. SAISISSE l'opportunité de ce grand projet métropolitain en engageant, dès le premier trimestre 2027, une étude indépendante de faisabilité technique, environnementale et économique dédiée à la couverture et à la valorisation paysagère du faisceau ferroviaire, de la place de l'Europe au pont Cardinet ;
2. INSCRIVE au Budget primitif 2027 les crédits nécessaires au pilotage de cette expertise pluridisciplinaire ;
3. DÉFINISSE un cahier des charges ambitieux valorisant les bénéfices collectifs pour les Parisiens et les Franciliens :
 - *Qualité de vie et rayonnement urbain* : création d'un parc suspendu accessible à tous, développement de continuités piétonnes et cyclables sécurisées, et conception d'équipements de proximité répondant aux besoins des quartiers ;

- *Exemplarité climatique et santé publique* : réduction drastique des nuisances acoustiques, constitution d'un puissant îlot de fraîcheur urbain, valorisation de la biodiversité et gestion durable des eaux de pluie ;
 - *Ingénierie financière innovante* : valorisation équilibrée des droits à bâtir pour amortir le coût des structures et garantir la soutenabilité budgétaire pour la collectivité ;
4. INSTALLE avant la fin de l'année 2026 un "Comité de préfiguration des Jardins suspendus", instance partenariale et collégiale copilotée par les Maires des 8e et 17e arrondissements, associant sur un pied d'égalité la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, l'État, SNCF Réseau, le Cerema, l'APUR, Bruitparif et l'association *Les Jardins Suspendus des Batignolles* ;
 5. FASSE de ce projet un modèle de démocratie participative, en associant dès l'amont les Parisiens, collectifs d'usagers, riverains et acteurs économiques locaux.